

(1) Objet

La politique du ministère des Affaires extérieures en matière de formation en langues étrangères est énoncée dans la circulaire numéro 15/83 (ATDB). Le Centre de préparation aux affectations doit suivre l'application de cette politique en consultation avec les agents d'affectation de la gestion du personnel et il doit gérer les ressources humaines et financières relatives à la mise en œuvre des programmes d'enseignement des langues étrangères.

Ce guide vise à fournir des renseignements précis sur l'administration des programmes d'enseignement des langues étrangères au sein du Ministère, sur les niveaux de compétence que l'on peut atteindre et le temps nécessaire pour les atteindre, sur les examens, sur les rapports relatifs aux activités d'enseignement des langues étrangères et enfin sur la prime de langues étrangères.

Pour tous renseignements au sujet des programmes d'enseignement des langues étrangères, s'adresser aux agents responsables du Centre de préparation aux affectations.

(2) Programmes de formation en langues étrangères

Le Centre de préparation aux affectations administre cinq programmes d'enseignement des langues étrangères: un programme pré-affectation, un programme de formation en mission, un programme intensif, un programme de maintien et un programme de perfectionnement.

(2.1) Programme pré-affectation

Lorsqu'un employé a été identifié pour apprendre une langue étrangère et que son affectation a été confirmée par la direction du personnel, on accorde du temps à cet employé pour qu'il puisse suivre les cours de langues nécessaires avant de partir en mission. Le Centre de préparation aux affectations détermine en collaboration avec l'agent d'affectation le programme qui convient le mieux à l'employé, compte tenu des exigences de son travail et ses besoins. La plupart des cours de langues avant affectation sont donnés à Ottawa à temps partiel, à temps plein ou en cours de route dans le cas de mutation latérale. La dernière partie du programme d'enseignement peut se dérouler hors du Canada, en immersion, dans une école spécialisée en enseignement des langues étrangères. Le programme pré-affectation est administré par un agent du Centre de préparation aux affectations, qui rend continuellement compte des progrès de l'employé à l'agent d'affectation dont ce dernier relève.